



Extrait du CDLD

# Conseil communal

Durbuy, le 2 octobre 2023.

## Avis à la population

Madame, Monsieur,

*Art. L1122-13 - Par. 1<sup>er</sup>. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.*

*Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.*

*Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.*

*Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.*

*Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.*

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le mercredi 11 octobre 2023 à **19h30** à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS



## SÉANCE PUBLIQUE

1. Interpellation citoyenne
2. Informations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4/09/2023
4. Tutelle sur les établissements culturels : - Fabrique d'église de Weris - Approbation du Budget 2024
5. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Barvaux s/O - Approbation du Budget 2024
6. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Heyd-Aisne - Approbation du Budget 2024
7. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Durbuy - Approbation du Budget 2024
8. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Bomal - Approbation du Modifications Budgétaires n° 1/2023
9. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Durbuy - Approbation du Modifications Budgétaires n° 1/2023
10. Centre Omnisport de Durbuy - Convention de prêt remboursable
11. Octroi et contrôle de complément du subside communal d'un montant initial supérieur à 25.000,00€ et inscrit au service extraordinaire du budget communal pour l'année 2023 - Asbl Barvaux TC - Approbation.
12. Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2023.
13. Eclairage public. Programme de remplacement des luminaires par des LED. Dossier 2024. Durbuy. 292 luminaires. Approbation de l'offre et du mode de financement.
14. Planification d'urgence - contrat cadre - Centre National de Crise - Adhésion
15. URBA. Questions de voirie. Permis d'urbanisation Ville de Durbuy à Palenge.
16. URBA. Questions de voirie. Route de Hotemme à Barvaux.

17. Parking Nord. Elaboration du projet d'aménagement de l'éclairage public. Approbation principe.
18. GIGWAL - Appel à projet Territoire Intelligent Smart Région - Développement d'un outil de gestion de l'espace public - Convention
19. Aménagement d'un terrain de football "Belgian Red Courts". Approbation principe.
20. Centrale d'achat Idelux environnement - Adhésion.
21. Accord-cadre relatif à la fourniture de papier " Standard " A4 et A3, de papier SRA3, de papier à en-tête et d'enveloppes.- Centrale d'achat SPW - Adhésion
22. Régie foncière. Proposition du nouveau cahier de charges relatifs aux locations des terres agricoles.
23. Service Patrimoine. Acquisition d'une emprise en sous-sol à Heyd. Approbation du projet d'acte
24. Régie foncière. Vente de 6 parcelles au Val de L'Ourthe. Ré organisation de la procédure de vente.
25. Service Patrimoine. Convention de mise à disposition d'une parcelle à Barvaux
26. Régie foncière. Vente du lot 10 au lotissement des aisances à Verlaine. Approbation du projet d'acte.

#### **HUIS CLOS**

27. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification